



Rentrée 2017 /2018

BTS SP3S

Voie Scolaire

Circulaire à l'attention des étudiants et de leurs Parents

Paris, le Mardi 11 juillet 2017

Madame, Monsieur, Chers Parents,

L'année scolaire à peine achevée, nous pensons déjà à la suivante !

Nous sommes heureux de retrouver vos enfants à la prochaine rentrée scolaire. Bienvenue à ceux qui ont fait le choix de notre établissement. La communauté éducative porte un regard plein d'espérance sur chaque étudiant pour lui permettre de s'épanouir sur le plan personnel et de construire son avenir scolaire et professionnel. Dans le respect des différences, nous voulons développer le « savoir-vivre » ensemble.

La rentrée des étudiants aura lieu lundi 4 septembre 2017.

Pour préparer au mieux la nouvelle année scolaire, nous vous adressons d'ores et déjà quelques informations utiles (voir au dos et ci-joint) et notamment :

- 1- Organisation de la rentrée scolaire 2017-2018
- 2- Liste des documents à rapporter le jour de la rentrée
- 3- Liste des documents remis aux élèves le jour de la rentrée
- 4- Informations importantes pour toute l'année
- 5- Courrier de l'A.P.E.L (Association des Parents d'élèves de l'Enseignement Libre)
- 6- Charte informatique
- 7- Pastorale
- 8- Action bénévolat



Nous vous souhaitons un bel été et vous donnons rendez-vous le :

- ⇒ **lundi 4 septembre 2017 de 13h00 à 15h00** pour les étudiants de **BTS SP3S voie scolaire 1^{ère} année.**
- ⇒ **lundi 4 septembre 2017 à 10h00 à 12h30** pour les étudiants de **BTS SP3S voie scolaire 2^{ème} année.**

Les cours auront lieu à l'Annexe de l'enseignement supérieur située :

- ⇒ **60 rue Vergniaud – Paris 13^{ème}**

Veillez croire, Madame, Monsieur, Chers Parents, en l'assurance de nos sentiments dévoués.

E.GRICOURT
Responsable Niveau BTS

D.MANGA
Coordinateur du Lycée Polyvalent

B. CHIBANI-MANDEVILLE
Directrice-Coordnatrice



1. ORGANISATION DE LA RENTREE

L'accueil des étudiants par le professeur principal est fixé selon le planning de rentrée ci-après.

Classes	Pré-rentrée	Début des cours	Dates des stages
BTS SP3S voie scolaire 1^{ère} année	lundi 4 septembre 2017 13h00 à 15h00	Le 5 septembre 2017 à 8h30	Du 14 mai au 22 juin 2018
BTS SP3S voie scolaire 2^{ème} année	lundi 4 septembre 2017 10h00 à 12h30	Le 5 septembre 2016 à 8h30	Du 08 janvier au 16 février 2018 du 05 mars au 09 mars 2018

2. LISTE DES DOCUMENTS REMIS PAR L'ÉTUDIANT

Le jour de l'accueil dans les classes, chaque étudiant remettra impérativement les documents suivants, dûment complétés, au Professeur Principal :

- L'attestation d'assurance "Responsabilité Civile"
(demande à faire dès aujourd'hui auprès de votre assureur),
- La fiche de renseignement administrative à corriger si nécessaire

Pour les deuxièmes années de BTS, le document a été établi l'année dernière, merci de le modifier si besoin.

- Formulaire d'inscription à la Sécurité Sociale Etudiante
- Chèque Sécurité sociale d'un montant de 217 € à l'ordre de ASS GSSVP
- Rapport de stage BTS 1 version papier
- Notification de bourse pour les boursiers

3. DOCUMENTS REMIS LE JOUR DE LA RENTRÉE

Au moment de l'accueil dans les classes, chaque étudiant recevra les documents suivants :

- L'emploi du temps provisoire jusqu'au lundi 25 septembre 2017
- Certificat d'aptitude du stage pour les stages en milieu hospitalier
- La Charte et le formulaire de responsabilisation relatif au bon usage de l'informatique, de l'internet, et des salles et matériels spécifiques
- Le formulaire du droit à l'image
- Formulaire d'inscription à la Sécurité Sociale Etudiante



4. INFORMATIONS IMPORTANTES

☞ Réunions Parents-Professeurs

2 réunions Parents-Professeurs seront organisées pendant l'année :

- ✓ La première, présentera l'équipe pédagogique de la classe et les objectifs visés pour l'année,
- ✓ La seconde, vous permettra de rencontrer individuellement chaque professeur en fin d'année pour un bilan (réservée aux premières années).

Votre présence à ces réunions est **indispensable**. Elles sont également un moyen de vous impliquer dans le parcours scolaire de votre enfant. En dehors de ces réunions, en cas de nécessité, vous pouvez aussi demander à rencontrer les professeurs.

☞ MALADIE ET ABSENCES

En cas d'absence, prévenir l'établissement dès la première demi-journée. Au retour, l'étudiant doit présenter un justificatif.

Tout appel téléphonique doit être confirmé par mail à la vie étudiante : a.diouf@gs-svp.com

- ✓ Les **absences justifiées** par un certificat médical ou tout autre document officiel.
- ✓ Les **absences non justifiées** qui seront sanctionnées selon les Règles de vie de l'étudiant et en accord avec les services académiques et le code de l'Education.

☞ ASSURANCES

Les élèves sont couverts par la Mutuelle Saint-Christophe.

✉ **Mutuelle Saint-Christophe** – 277 rue Saint-Jacques – 75005 PARIS

☎ 01 56 24 76 00

Cette assurance couvre les jeunes 24h/24 toute l'année, y compris pendant toutes les activités péri-scolaires (sport, voyages, classes de découverte). En cas d'accident durant les vacances scolaires, les familles doivent prendre contact directement avec la mutuelle. Cette assurance accident ne couvre en aucun cas les dommages aux vêtements ou leur perte.

L'assurance du groupe scolaire couvre les accidents subis et non les accidents provoqués par les étudiants. Il est donc indispensable que les familles souscrivent une ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE pour tous les accidents que leurs enfants pourraient provoquer. Les familles doivent fournir IMPERATIVEMENT l'attestation de leur assurance.

☞ ACCIDENTS

En cas d'accident survenu dans l'établissement à un étudiant dont la famille n'a pas pu être contactée, le Chef d'Etablissement prend la responsabilité de le faire transporter à l'hôpital le plus proche par les Sapeurs-Pompiers.

☞ SECURITE SOCIALE

L'affiliation au régime étudiant de la Sécurité sociale est obligatoire, sauf cas particulier dès lors que vous intégrez l'enseignement supérieur. Vous avez le choix entre la SMEREP ou la LMDE.

Vous êtes soumis au paiement de la cotisation si vous avez 20 ans durant votre année scolaire c'est-à-dire entre le 1^{er} septembre 2017 et le 31 août 2018. Excepté les étudiants boursiers, les étudiants salariés, et autres cas particuliers.



☞ CERTIFICAT DE SCOLARITE

Le certificat de scolarité sera téléchargeable sur Ecole Directe par le biais de votre profil.

☞ TRANSPORTS

Un certificat de scolarité est remis aux étudiants pour bénéficier de la carte Imagine R' pour ceux dont l'inscription est confirmée par un premier règlement.

☞ DEMANDE DE BOURSE BTS SP3S

Toute demande de bourse doit être effectuée sur le site internet du CROUS.

☞ EXAMENS

Les étudiants âgés de 16 ans et plus et passant un examen doivent impérativement **produire une pièce d'identité** (passeport ou carte nationale d'identité) et **l'attestation de recensement à la journée d'appel** délivrée par la Mairie du domicile. Sans ces documents, leur inscription ne sera pas prise en compte par le Service Interacadémique des Examens et Concours.

☞ PASTORALE

Tous les étudiants sont invités à participer à la vie de la Pastorale. Des temps d'échanges et diverses activités seront organisés notamment à l'occasion des temps forts (Saint-Vincent de Paul, Temps du souvenir, Noël, Pâques...) de l'établissement.

IMPORTANT :

- Pour des raisons de sécurité et de responsabilité, nous devons pouvoir vous joindre à tout moment. **Tout changement de coordonnées (adresse, numéro de téléphone) doit IMPÉRATIVEMENT et IMMÉDIATEMENT être communiqué au service de la Gestion Administrative des Elèves.**
- **Il est impératif de respecter les dates des vacances scolaires.**

Bonnes vacances à tous !

CONTACTS PRINCIPAUX

Annexe de l'Enseignement Supérieur : secretariatsup@gs-svp.com

Vie étudiante : a.diouf@gs-svp.com

Madame Gricourt, responsable niveau BTS : e.gricourt@gs-svp.com

Monsieur Manga, coordinateur du Lycée Polyvalent : d.manga@gs-svp.com